

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 12 novembre 2020  
17 h 30**

---

**Séance tenue le jeudi 12 novembre 2020  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier  
et par téléconférence**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Valérie Assouline, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg et Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Nathalie Goulet et M. Edgar Rouleau.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Heidi Ektvedt.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint  
Mme Pascale Loiseau-Joachim, Analyste-rédactrice

---

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement. Puis, elle déclare la séance ouverte et souhaite une bonne séance du conseil à toutes et à tous.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait lecture de l'unique question transmise par le public via un formulaire Web.

***Prendre note que la question du public ci-dessous est reproduite au procès-verbal telle qu'elle a été reçue, sans révision, ni modification.***

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Hervé Kempf, l'un des journalistes d'environnement les plus réputés, dénonce ce système actuel piloté par une couche dominante d'oligarques qui n'ont plus aujourd'hui d'autres ressorts que l'avidité, d'autres idéaux que le conservatisme et d'autres rêves que la technique.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	<b>SUITE</b> - Ces oligarques prédateurs, agents principaux de la crise globale par leurs décisions visent à maintenir l'ordre établi à leur avantage, et privilégient l'objectif de croissance matérielle qui accroît la dégradation environnementale, seul moyen selon eux de faire accepter par les classes subordonnées l'injustice. Si vous êtes conscients des causes de l'effondrement du climat et vous n'avez pas dénoncé les responsables, n'êtes-vous pas complices de leurs crimes contre l'humanité?

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 37. Elle remercie la seule personne s'identifiant comme homme qui a soumis sa question par écrit à l'avance pour faire état de sa préoccupation aux membres du conseil.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 38.

---

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

---

### CG20 0542

#### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 30.10.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

### CG20 0543

#### Accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 \$ à Le Panier Bleu pour le déploiement du projet Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1716;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 \$ à Le Panier Bleu pour la réalisation du projet « Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1206352001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0544**

#### **Dépôt du budget 2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1809;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adoptée à une assemblée ultérieure.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole pour remercier l'ensemble du personnel de l'équipe du budget, le directeur du Service des finances et son équipe pour leur collaboration à l'élaboration du budget 2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme décennal (volet agglomération) 2021-2030, dans le contexte inhabituel d'une pandémie, ainsi que son personnel politique.

La présidente d'assemblée remercie le président du comité exécutif pour son intervention et cède la parole au maire de la Ville de Montréal-Ouest, M. Beny Masella.

Le maire de Montréal-Ouest, M. Masella, prend la parole pour remercier l'Administration pour l'élaboration du budget 2021 et du Programme décennal (volet agglomération) 2021-2030 dans ces périodes difficiles.

La présidente d'assemblée remercie le maire de la Ville de Montréal-Ouest, M. Beny Masella, pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1203843032

---

#### **CG20 0545**

##### **Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1811;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1203843028

---

#### **CG20 0546**

##### **Dépôt du budget de 2021 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1819;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2021 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1203843030

---

#### **CG20 0547**

##### **Dépôt du programme d'immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1820;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le programme d'immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1203843029

---

#### **CG20 0548**

##### **Dépôt du budget 2021 du Bureau du taxi**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1821;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2021 du Bureau du taxi de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1200310004

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0549**

##### **Dépôt du budget 2021 du Conseil des arts de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1825;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2021 du Conseil des arts de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1200310005

---

**CG20 0550**

**Dépôt du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1822;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1200310006

---

**CG20 0551**

**Dépôt du budget 2021 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1823;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2021 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1200310007

---

**CG20 0552**

**Dépôt du budget 2021 de la Société du parc Jean-Drapeau**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1824;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2021 de la Société du parc Jean-Drapeau qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1200310008

---

**Article 30.10****Dépôt du budget 2021 de l'Agence de mobilité durable**

Retiré (Voir article 3.01).

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.11 à 30.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0553****Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2021 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1818;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer les contributions financières et la quote-part suivantes qui seront adoptées à une assemblée ultérieure, tel qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2021 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Autorité régionale de transport métropolitain	633 427 300 \$
Conseil des arts	20 427 200 \$
Société du parc Jean-Drapeau	15 498 900 \$
Bureau du taxi de Montréal	3 381 300 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 656 300 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1203843034

---

**CG20 0554****Dépôt d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2021)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1814;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER 2021)**

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau;

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au Service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1203843024

---

**CG20 0555**

**Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1813;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION**

Il est résolu que la somme de 89,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.13 1203843026

---

**CG20 0556****Dépôt d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2021)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1815;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

**RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER DE 2021)**

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du XX décembre 2020 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2021 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2021 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2021 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le Service de l'eau qui finance toute dépense relative au Service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2019.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2021 et prend effet à la plus tardive des dates suivantes : la date de son adoption et la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

-----  
**ANNEXE A**

**QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES****Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2021**

Villes liées	Quotes-parts	
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2019	Quotes-parts Premiers répondants
<b>Ville de Montréal</b>	<b>82,62059 %</b>	<b>83,56843 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>17,37941 %</b>	<b>16,43157 %</b>
Baie d'Urfé	0,52355 %	0,52956 %
Beaconsfield	0,93833 %	0,94909 %
Côte-Saint-Luc	1,13421 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,68823 %	1,70759 %
Dorval	2,84801 %	2,88068 %
Hampstead	0,44376 %	0,44885 %
L'Île-Dorval	0,00310 %	0,00313 %
Kirkland	1,23539 %	1,24957 %
Mont-Royal	2,23990 %	2,26559 %
Montréal-Est	0,64440 %	0,65180 %
Montréal-Ouest	0,23704 %	0,23976 %
Pointe-Claire	2,59758 %	2,62738 %
Senneville	0,12964 %	0,13112 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,30239 %	0,30586 %
Westmount	2,41389 %	2,44158 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>100,00000 %</b>

Adopté à l'unanimité.

30.14 1203843018

**CG20 0557**

**Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2021 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) et du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.15

**CG20 0558**

**Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1203843016

---

**CG20 0559**

**Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1203843017

---

**CG20 0560**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1203843022

---

**CG20 0561**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2021)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2021) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1203843021

---

**CG20 0562**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1203843025

---

**CG20 0563**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 décembre 2020**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1201024004

---

**CG20 0564**

**Adoption - Règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19**

Vu l'avis de motion donné du Règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19 à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0529;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0529;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020, par sa résolution CE20 1533;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1201179014

*Règlement RCG 20-034*

---

**CG20 0565**

**Adoption - « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) » / Réserver une somme de 1.5 M\$ pour la mise en œuvre des modifications**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0530;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0530;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020, par sa résolution CE20 1537;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) »;
- 2- de réserver une somme de 1.5 M\$ pour la mise en œuvre des modifications.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1208927002

*Règlement RCG 19-017-4*

---

À 17 h 50, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

---

Manon Barbe  
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE